

(1)

ZIGUINCHOR, le 6 Juin 1994

Monsieur l'Ambassadeur,

A l'occasion de la Célébration du 50^e Anniversaire du Débarquement des Alliés en Normandie, la Casamance, par mon humble voix, vous prie de bien vouloir transmettre à la France ses sincères et chaleureuses Félicitations -

Ce grand souvenir est malheureusement terni ici par le fait que cette même France, qui s'est libérée grâce à l'appui de ses Alliés, et aussi des Casamançais, refuse aujourd'hui de libérer la Casamance du joug Sénégalais, en la décolonisant, alors que Casamance aime avec France. C'est très grave, surtout que « notre France immortelle » vient de cautionner cyniquement la Farce de l'Expert Jacques CHARPY.

J'en suis d'autant plus affecté que la Famille qui a largement contribué à assurer mes frais d'Etudes au Séminaire habite la Ville de CAEN où je passais, une fois Prêtre, mes vacances durant mes Etudes de Spécialisation en Belgique et en France.

Je connais bien le Calvados et plus particulièrement Sainte-Mère-l'Eglise. Mais j'ai catégoriquement refusé de visiter le domaine du Président Léopold Sédar SENGHOR, Père de tous les malheurs dont souffre aujourd'hui la Casamance avec la Bénédiction de la France.

Présentement, le petit Département de Oussouye, sous haute tension, est une grande et dangereuse Poudrière que les Gendarmes Sénégalais ne tarderont pas à faire sauter.

Ils veulent et vont perpétrer délibérément ce crime.

Après avoir volontairement abattu les maquisards Bernard DIATTA de CABROUSSE le 10 Septembre 1953, Jules ADIOYE de HOUKOUT le 3 Novembre 1953, non armés, après de nombreux pilonnages à l'arme lourde, ils viennent de brutaliser un autre combattant des Mouvements des Forces Démocratiques de la Casamance qu'ils viennent de faire condamner à trois mois d'emprisonnement ferme pour outrage à Agents dans l'exercice de leur fonction, alors que, pour défaut de Carte d'Identité, ce garçon, qui ne leur avait opposé aucune résistance, fut saisi par les cheveux et traîné hors du Car qui le transportait de OUSSOYE à ZIGUINCHOR, et sauvagement frappé par ces mêmes Bouchers du Président Abdou DIOUF.

Et on les laisse faire !

Ces mêmes Gendarmes trouvent que les Soldats du Président Abdou DIOUF sont des « poules mouillées », et que ce sont eux les « Caïds », qui rétabliront la Paix Sénégalaise en Casamance en liquidant tous les Rebelles l'un après l'autre.

Ils se donnent des pseudonymes qu'ils changeront souvent pour n'être pas faciles à identifier lorsqu'ils commettent des crimes.

Monsieur l'Ambassadeur, émancipez vite la Casamance avant que le Sénégal ne pulvérise encore son Économie qui, timidement, renait de ses Cendres.

Je vous le redis : le Sénégal projette de mettre tout le Territoire de la Casamance à feu et à sang de l'Atlantique à la Falémé. Le Dispositif est déjà en place. Il ne reste plus qu'à presser sur le bouton. Ce que feraient volontiers les Gendarmes du Président Abdou DIOUF.

Que la France fasse vite et nous preserve d'un tel malheur. De grâce, Monsieur l'Ambassadeur, faites vite. Demain, il sera trop tard. La Casamance en pâtira, mais les intérêts Français en souffriront aussi.

Je l'avis dit et écrit, et le répète encore aujourd'hui, au risque de lasser tout le monde dans ce douloureux problème d'une Casamance à qui le Sénégal a imposé une guerre injuste, longue, cruelle et affreuse en ses ruines :

« En armant et en dressant les Populations de Casamance les unes contre les autres, le Président Abdou Diouf, non seulement porte atteinte à la Paix Sous-Régionale, mais encore est en train de scier la branche sur laquelle lui-même est assis ».

Présentement, avec l'espoir que l'Appel de la Casamance qui crie Justice sera enfin entendu de la France avant le 25 Décembre 1994, notre Patrie vous redit, Monsieur l'Ambassadeur, sa profonde et dévouée gratitude.

ZIGUINCHOR, le 6 Juin 1994.



A. Sanghor

